



États financiers

**Centre d'analyse des opérations et
déclarations financières du Canada
(CANAFE)**

Non vérifiés

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints de l'exercice se terminant le 31 mars 2009 et de toute l'information figurant dans ceux-ci incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Ces états financiers ont été préparés selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Cette information s'appuie, s'il y a lieu, sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tient compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations en matière de comptabilité et de présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de CANAFE. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport sur le rendement* de CANAFE concorde avec celle contenue dans les états financiers ci-joints.

La direction maintient un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour donner l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements d'application, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds publics. Aussi, la direction veille à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection judicieuse, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par des dispositions organisationnelles qui prévoient une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication élaborés pour garantir la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de CANAFE.

Les opérations et les états financiers de CANAFE n'ont pas été vérifiés.

La directrice,

La dirigeante principale des finances

Jeanne M. Flemming
CANAFE
Ottawa, Canada
Date

Margaret Baxter
CANAFE
Ottawa, Canada
Date

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
ÉTAT DES RÉSULTATS (Non vérifiés)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009

(en dollars)	2009	2008
PAIEMENTS DE TRANSFERT		
Secrétariat du Groupe Egmont	1 200 000	1 300 000
Total des paiements de transfert	1 200 000	1 300 000
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	34 447 306	32 019 815
Amortissement des immobilisations corporelles	4 768 930	3 952 774
Services professionnels et spéciaux	3 798 980	3 628 242
Installations	3 538 054	3 345 920
Réparations et entretien	3 356 415	3 082 831
Déplacements et réinstallations	1 003 351	1 480 850
Services de télécommunications	900 318	967 217
Services de communications	435 878	252 077
Services publics, fournitures et approvisionnements	335 640	402 985
Machines et matériel	148 585	220 964
Autres charges	105 082	157 110
Total des charges de fonctionnement	52 838 539	49 510 785
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	54 038 539	50 810 785

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non vérifié)
 Au 31 mars 2009

(en dollars)	2009	2008
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 4)	172 369	222 754
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	881 448	839 584
Immobilisations corporelles (note 5)	18 037 501	19 773 739
Total des actifs non-financiers	18 918 949	20 613 323
TOTAL DES ACTIFS	19 091 318	20 836 077
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	5 886 287	7 232 873
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	1 019 015	1 102 347
Indemnités de départ (note 6)	5 539 446	5 715 238
	12 444 748	14 050 458
Avoir du Canada	6 646 570	6 785 619
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'AVOIR DU CANADA	19 091 318	20 836 077

Obligations contractuelles (note 8)

Passifs éventuels (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA (non vérifié)
 Au 31 mars 2009

(en dollars)	2009	2008
AVOIR DU CANADA, DÉBUT DE L'EXERCICE	6 785 619	5 703 344
Coût de fonctionnement net	(54 038 539)	(50 810 785)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	50 593 430	51 122 424
Remboursement des charges d'exercices antérieurs	(78 668)	(32 659)
Remboursement des indemnités de vacances et de congés compensatoires	-	(3 529)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	1 296 201	(1 012 840)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	2 088 527	1 819 664
AVOIR DU CANADA, FIN DE L'EXERCICE	6 646 570	6 785 619

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (non vérifié)
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009

(en dollars)	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût de fonctionnement net	54 038 539	50 810 785
Éléments sans incidences sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(4 768 930)	(3 952 774)
Perte sur l'aliénation et la radiation d'actifs corporels	(3 512)	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	(2 088 527)	(1 819 664)
<i>Variations dans l'état de la situation financière</i>		
Augmentation (diminution) des débiteurs et des avances	(50 385)	(182 224)
Augmentation (diminution) des charges payés d'avance	41 864	813 659
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	1 346 586	(830 616)
Augmentation (diminution) du passif au titre des indemnités de départ et des congés compensatoires	83 332	(56 459)
Augmentation (diminution) du passif au titre des indemnités de départ	175 792	(1 024 657)
<i>Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement</i>	48 774 759	43 758 050
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	3 036 204	6 315 346
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	51 810 963	50 073 396

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Mandat et objectifs

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été constitué en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juillet 2000 dans le cadre de l'Initiative nationale de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette loi a institué CANAFE comme organisme gouvernemental et employeur distinct, dont le nom figure à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Au départ, les principaux objectifs de CANAFE consistaient à détecter et à dissuader les activités de recyclage des produits de la criminalité. Cependant, avec la promulgation de la *Loi antiterroriste*, en décembre 2001, CANAFE s'est vu attribuer des responsabilités additionnelles et a obtenu des fonds du gouvernement pour détecter également le financement des activités terroristes. Lorsque le projet de loi C-25, *Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, la Loi de l'impôt sur le revenu et une autre loi en conséquence*, a reçu la sanction royale, le mandat du Centre a changé et s'est amélioré, notamment par la création d'un registre des entreprises de services monétaires, l'élargissement de certaines autres mesures de conformité et l'attribution de pouvoirs en matière de communication. En 2007-2008, le mandat de CANAFE a été amélioré davantage par l'inclusion de la stratégie nationale anti-drogue.

CANAFE assume ses responsabilités en recueillant, analysant et évaluant des renseignements financiers et, le cas échéant, en communiquant les renseignements utiles aux fins des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

CANAFE a comme résultat stratégique un « renseignement financier permettant de contribuer à la détection et à la dissuasion du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger ». À ce résultat stratégique se greffe une activité de programme, soit la « collecte, analyse et communication de renseignements financiers ».

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

CANAFE est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à CANAFE ne correspondent pas à l'information financière présentée selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les éléments constatés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

CANAFE fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par CANAFE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par CANAFE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Trésor

La variation de la situation nette du Trésor est la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle d'écart temporels entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

e) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de CANAFE au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de CANAFE découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, CANAFE n'est pas tenu de verser des cotisations pour toute insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, selon les dispositions de leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour avoir droit aux indemnités. L'obligation relative aux indemnités gagnées par les employés est calculée à l'aide de l'information qui résulte de la détermination du passif actuariel au titre des indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

f) Débiteurs et avances

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

g) Passif éventuel

Le passif éventuel est constitué des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire et que l'on peut estimer raisonnablement la perte, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. CANAFE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans des réserves indiennes et les collections dans des musées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Produits logiciels	3 à 5 ans
Autre matériel, incluant le mobilier	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail et de 10 ans

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés dans les états financiers pour les actifs, les passifs et les charges. Au moment de préparer les présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

CANAFE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés au cours d'exercices antérieurs ou de l'exercice considéré, ou qui le seront au cours d'exercices subséquents. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de CANAFE diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les tableaux suivants font état des rapprochements entre les deux méthodes :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours

(en dollars)	2009	2008
Coût de fonctionnement net	54 038 539	50 810 785
Rajustements pour les éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(2 088 527)	(1 819 664)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	(4 768 930)	(3 952 774)
Perte sur l'aliénation et la radiation d'actifs corporels	(3 512)	-
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	78 668	32 659
Remboursement des indemnités de vacances et de congé compensatoires	-	3 529
Augmentation (diminution) du passif au titre des indemnités de vacances et de congés compensatoires	83 332	(56 459)
Augmentation (diminution) des obligations au titre des indemnités de départ	175 792	(1 024 657)
	(6 523 177)	(6 817 366)

Rajustements pour les éléments n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :

Ajouter (déduire) :

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009

Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	3 036 204	6 315 346
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	41 864	813 659
Crédits de l'exercice en cours utilisés	50 593 430	51 122 424

b) Crédits fournis et crédits utilisés

(en dollars)	2009	2008
Crédits fournis		
Crédit 25 – Dépenses de fonctionnement	-	41 312 000
Crédit 25 – Dépenses de programme	49 391 000	
Crédit 25a – Crédit supplémentaire		5 420 750
Crédit 25b – Crédit supplémentaire		238 000
Crédit 25 – Ajustements du SCT	1 830 052	(729 000)
Crédit 15 – Virement du Conseil du Trésor	347 148	311 000
Crédit 22 – Report du budget de fonctionnement		1 405 500
Crédit 23 – Besoins en matière de rémunération		759 454
Crédit 30 – Virement du Conseil du Trésor	689 438	
Montants prévus par la loi	4 505 547	4 050 206
Moins : Crédits annulés - Fonctionnement	(6 169 755)	(1 645 486)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	50 593 430	51 122 424

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)	2009	2008
Encaisse nette fournie par le gouvernement	51 810 963	50 073 396
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	78 668	32 659
Remboursement des indemnités de vacances	-	3 529
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation relative aux débiteurs et aux avances	50 385	182 224
Variation relative aux créditeurs et aux charges à payer	(1 346 586)	830 616
Frais juridiques payés à Justice Canada	-	-
	(1 296 201)	1 012 840
Crédits de l'exercice en cours utilisés	50 593 430	51 122 424

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente des détails sur les débiteurs et les avances :

(en dollars)	2009	2008
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	75 470	206 780
Débiteurs de l'extérieur	91 149	10 724
Avances aux employés	5 750	5 250
	172 369	222 754

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009

5. Immobilisations corporelles

(en dollars)	Coût			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	879 806	6 200	-	886 006
Matériel informatique	21 108 384	1 310 618	-	22 419 002
Produits logiciels	17 170 742	1 289 091	-	18 459 833
Autre matériel, y compris le mobilier	4 596 151	252 794	3 512	4 845 433
Améliorations locatives	6 427 761	177 501	-	6 605 262
	50 182 844	3 036 204	3 512	53 215 536

(en dollars)	Amortissement cumulé			
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	(678 359)	(52 342)	-	(730 701)
Matériel informatique	(13 975 526)	(1 762 015)	-	(15 737 541)
Produits logiciels	(10 374 624)	(1 814 406)	-	(12 189 030)
Autre matériel, y compris le mobilier	(2 332 466)	(496 029)	-	(2 828 495)
Améliorations locatives	(3 048 130)	(644 138)	-	(3 692 268)
	(30 409 105)	(4 768 930)	-	(35 178 035)

CENTRE D'ANALYSE DES OPÉRATIONS ET DÉCLARATIONS FINANCIÈRES DU CANADA
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)
 Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009

(en dollars)	Valeur comptable nette	
	2008	2009
Machines et matériel	201 447	155 305
Matériel informatique	7 132 858	6 681 461
Produits logiciels	6 796 118	6 270 803
Autre matériel, y compris le mobilier	2 263 685	2 016 938
Améliorations locatives	3 379 631	2 912 994
	19 773 739	18 037 501

La charge d'amortissement de l'exercice se terminant le 31 mars 2009 s'élève à 4 768 930 \$ (3 952 774 \$ en 2008)

6. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite

Les employés admissibles de CANAFE participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées selon l'inflation.

Tant les employés que CANAFE versent des cotisations aux fins de couvrir le coût du Régime. En 2008-2009, les charges s'élevaient à 4 505 547 \$ (3 669 486 \$ en 2007-2008), soit environ 2,0 fois (2,1 fois en 2007-2008) les cotisations des employés.

La responsabilité de CANAFE relativement au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les insuffisances ou les excédents actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) Indemnités de départ

CANAFE verse des indemnités de départ aux employés en fonction de leur admissibilité, de leurs années de service et de leur dernier salaire, conformément à la politique du Conseil du Trésor. Ces indemnités ne sont pas financées à l'avance. Elles seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités au 31 mars 2009 :

(En dollars)	2009	2008
Obligation au titre des indemnités de départ, début de l'exercice	5 715 238	4 690 581
Charge pour l'exercice	389 331	1 308 848
Prestations versées pendant l'exercice	(565 123)	(284 191)

Obligation au titre des indemnités de départ, fin de l'exercice	5 539 446	5 715 238
---	------------------	-----------

7. Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, CANAFE peut être visé par diverses actions en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent devenir des obligations réelles, lorsqu'un événement ou plus se réalisent. Dans la mesure où l'évènement futur risque fort de se produire ou de ne pas se produire et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est constaté et une charge enregistrée dans les états financiers consolidés du gouvernement. Le passif estimatif n'est porté aux états financiers de CANAFE que lorsque son montant est établi avec certitude.

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de CANAFE peuvent donner lieu à d'importants contrats et obligations qui en vertu desquels CANAFE sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de services. CANAFE a conclu des contrats de location de locaux à bureaux avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour cinq emplacements au Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

(en dollars)

2009-2010	4 708 439
2010-2011	3 809 805
2011-2012	1 113 948
2012-2013	371 468
2013-2014	310 229
	<hr/>
	10 313 889

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, CANAFE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. CANAFE conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services de ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement de ministères des services au titre des cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires de l'ordre de 2 088 527 \$ (1 819 664 \$ en 2007-2008).

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité, de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de CANAFE.

b) Soldes des débiteurs et des créditeurs entre apparentés à la fin de l'exercice

(en dollars)	2009	2008
Débiteurs - Autres ministères et organismes	75 470	206 780
Créditeurs - Autres ministères et organismes	357 699	814 922